

GUIDE DU BILAN PRÉVENTION

1. Recrutement du patient

Chaque patient peut bénéficier d'un bilan prévention une fois par tranche d'âge déterminée. Le recrutement peut se faire par tout membre de l'équipe officinale au comptoir, lors d'une vaccination, d'une prise de mesure orthopédique, ... Si le patient est intéressé l'auto-questionnaire lui est remis puis le bilan peut être réalisé de façon extemporanée ou sur rendez-vous. La prise de rendez-vous permet au patient de préparer son bilan et de ramener les documents nécessaires (exemple : carnet de vaccination).

2. L'auto-questionnaire

Cette étape est facultative.

L'auto-questionnaire est à remettre au patient. Ce dernier peut le remplir lui-même sur son espace santé puis le rapporter lors du bilan. Cette première étape permet au patient, puis au professionnel de santé, d'identifier la ou les thématique(s) abordée(s) par la suite.

3. Repérage des risques et examen clinique

- Avec les fiches d'aide au repérage et/ou à la lecture de l'auto-questionnaire
- Examen clinique en fonction des thématiques : prise de tension artérielle (tensiomètre), DMLA (grille d'AMSLER), consommation de tabac (test de Fagerström), consommation de cannabis (test CAST), consommation d'alcool (test FACE), santé mentale (échelle ADRS pour les 18-20 ans et échelle HAD pour les plus de 20 ans), ICOPE pour les plus de 60 ans.

4. Traitement des thématiques

- Conduite du bilan par la technique d'Entretien Motivationnel : patient au centre de son entretien
- Remise des ressources et conseils sous forme d'échange

5. Réalisation conjointe du Plan partagé de Prévention

- Idéalement rédaction par le patient lui-même
- Thématiques abordées, freins rencontrés, objectifs réalisables, ressources

6. Facturation et transmission

- RDP : 30 € en France Métropolitaine et 31,50€ dans les départements et régions d'outre-mer
- Actes associés possibles (en fonction des thématiques abordées) : vaccination ou remise du kit de dépistage contre le cancer colorectal à l'officine
- Envoi du PPP au médecin traitant par messagerie sécurisée et/ou intégration au DMP, sauf en cas de refus du patient

Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4
Facultative	Repérage des risques	Traitement des sujets priorités (1 ou 2)	Rédaction du PPP
Auto-questionnaire	Décision conjointe des thématiques à aborder	Actes possibles : RVA ou RKD à l'officine	Intégration du PPP dans le DMP patient et/ou transmission du PPP au médecin traitant par messagerie sécurisée
	Examen clinique		Facturation sur LGO : RDP à l'officine